

# Les Rencontres AMRAE



## Nantes

24-25-26 janvier 2007



**Secrétariat Général AMRAE**

9-11, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris  
Tél. : 33 (0)1 42 89 33 16  
Fax : 33 (0)1 42 89 33 14  
Email : [amrae@amrae.fr](mailto:amrae@amrae.fr)  
[www.amrae.fr](http://www.amrae.fr)



**Colloquium**

**COLLOQUIUM**

12, rue la Croix-Faubin  
75557 Paris cedex 11  
Tél. : 33 (0)1 44 64 14 78  
Fax : 33 (0)1 44 64 15 16  
Email : [amrae2007@colloquium.fr](mailto:amrae2007@colloquium.fr)  
[www.colloquium.fr](http://www.colloquium.fr)

Dossier de Partenariat

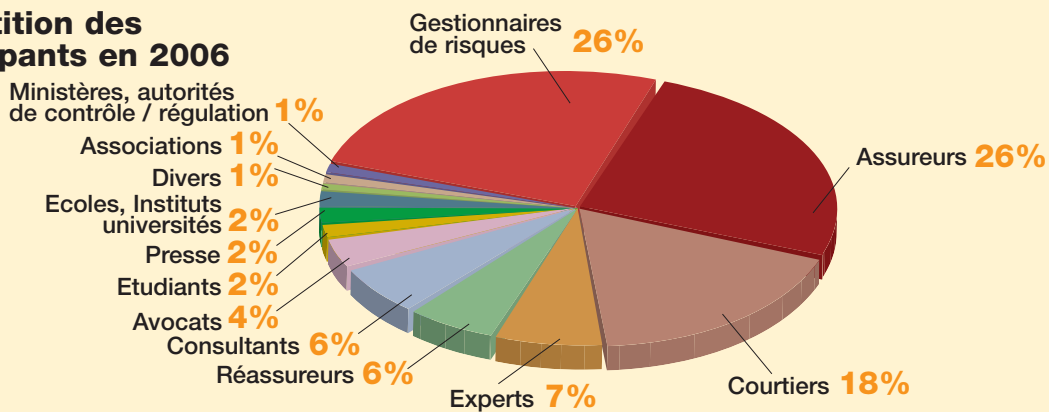
# “ Un congrès professionnel en progression continue. Un congrès incontournable.”

L'AMRAE organise depuis 1993 **Les Rencontres AMRAE**, avec pour objectif de réunir l'ensemble des professionnels de la gestion et du financement du risque en favorisant la réflexion et le dialogue.

**Une fréquentation ciblée de plus en plus nombreuse chaque année ...**

- 1 411 congressistes en 2006
- 1 278 congressistes en 2005
- 1 231 congressistes en 2004
- 1 191 congressistes en 2003

## Répartition des participants en 2006



**Une présence fidèle et qualitative de nos partenaires, légitimée dans un contexte informatif ciblé.**

### Les partenaires présents depuis 2003

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| ACE EUROPE                      | H.D.I                                   |
| AGF                             | LA POSTE                                |
| AIG EUROPE                      | LLOYD'S                                 |
| A.M BEST EUROPE LIMITED         | MARSH                                   |
| AON                             | ODYSSEYRE                               |
| AXA CORPORATE SOLUTIONS         | OPEN PAGES                              |
| AXA ENTREPRISES                 | PEUGEOT                                 |
| CAVES DE LA TRANSAT             | POLYEXPERT                              |
| CHUBB                           | PRICEWATERHOUSECOOPERS CORPORATE FRANCE |
| CMGL                            | QBE INTERNATIONAL INSURANCE LTD         |
| COLLOME FRERES S.A              | QUATREM ASSURANCES COLLECTIVES          |
| DIOT                            | RAC                                     |
| EDITIONS LAMY                   | R&B PARTNERS SOLUTIONS                  |
| EQUAD                           | R.I.S / GROUPE SARETEC                  |
| EQUITY                          | ROYAL INTERNATIONAL INSURANCE HOLDINGS  |
| ERGET                           | SCOR                                    |
| EUROGROUP                       | SCP TLJ ET & ASSOCIÉS                   |
| EUROPCAR                        | SECURITAS                               |
| EXPERTISES GALTIER              | SERI EXPERT                             |
| FM GLOBAL                       | SIACI                                   |
| GAB ROBINS FRANCEPERT           | SPB                                     |
| GAN EUROCOURTAGE                | STEF-TFE                                |
| GARREAU BOUSSU & ASSOCIES S.A.S | TEXA                                    |
| GLOBAL RISK CONSULTANTS         | TOKIO MARINE EUROPE INSURANCE           |
| GMF                             | VERSPIEREN                              |
| GRAS SAVOYE                     | VISIOLIS                                |
| GROUPAMA TRANSPORT              | XL INSURANCE COMPANY LTD                |
| HCC GLOBAL FINANCIAL PRODUCTS   | ZURICH GLOBAL CORPORATE                 |

# 4 possibilités de devenir Partenaire : Platine, Or, Argent, Bronze”

**Devenez Partenaire des Rencontres AMRAE  
en associant votre entreprise ...**

**... au contenu informatif du Congrès**

## A Programme Détaillé

Édité le 29 septembre 2006

Document incontournable jusqu'au Congrès, listant le programme des sessions plénières et parallèles, le programme social et les informations générales, il guide les participants dans leur préparation et leur inscription aux Rencontres.

Envoyé à 5000 exemplaires auprès des principaux acteurs du secteur, format A5.

- 4ème de couverture en quadri
- Page intérieure en quadri  
(format : 21 cm hauteur x 15 cm largeur)

*Les éléments techniques\* sont à communiquer avant le 5 septembre 2006.*

## B Programme Définitif

Remis le 24 janvier 2007

Véritable guide pendant les 3 jours du Congrès, il est remis à l'ensemble des congressistes, sur place. Édité à 1 500 exemplaires, format 21cm x 27cm.

- 4ème de couverture en quadri
- Page intérieure en quadri  
(format : 27 cm hauteur x 21 cm largeur)
- 1/2 page intérieure en quadri  
(format : 13,5 cm hauteur x 21 cm largeur)

*Les éléments techniques\* sont à communiquer avant le 6 octobre 2006.*

## C Programme de poche

Remis le 24 janvier 2007

Mini guide pratique du congrès, glissé à l'intérieur du porte badge des congressistes.

**NOUVEAUTÉ  
EN EXCLUSIVITÉ**

Édité en 1500 exemplaires, format A6

- 4ème de couverture en quadri  
(format : 14,5 cm x 10 cm)

*Les éléments techniques\* sont à communiquer avant le 6 octobre 2006.*

## D Livret des Orateurs

Remis le 24 janvier 2007

Document reprenant le CV de tous les intervenants des sessions plénières et parallèles, il est remis à l'ensemble des congressistes, sur place.

Édité à 1 500 exemplaires, format 21 cm x 27 cm.

- 4ème de couverture en quadri
- Page intérieure en quadri  
(format : 27 cm hauteur x 21 cm largeur)
- 1/2 page intérieure en quadri  
(format : 13,5 cm hauteur x 21 cm largeur)

*Les éléments techniques\* sont à communiquer avant le 6 octobre 2006.*

## E Livret des Participants

Remis le 24 janvier 2007

Document reprenant les coordonnées (nom, prénom, société) de tous les participants au Congrès. Édité à 1500 exemplaires, format 21cmx27cm.

- 4ème de couverture en quadri  
(format : 27 cm hauteur x 21 cm largeur)

*Les éléments techniques\* sont à communiquer avant le 6 octobre 2006.*

### \* Les éléments techniques demandés

- Un fichier :
  - Type de fichier : 300 DPI au format EPS, ou TIFF ou PSD (aplati).
  - (Les formats PDF haute définition ne sont pas recommandés pour la qualité)
  - Format : format aux dimensions données précédemment + 5mm de bord tournant.
- Une épreuve de couleur (cromalin numérique)

### À envoyer

par courrier :  
AMRAE 2007  
COLLOQUIUM / Hélène Taussig-Chegaray  
12, rue la Croix-Faubin  
75011 Paris

par mail :  
amrae2007@colloquium.fr  
pour toutes questions techniques :  
Tél : 01.44.64.14.78



## ... aux moments d'échanges conviviaux du Congrès

### F Les Pauses

FORFAIT POUR  
LES 4 PAUSES  
EN EXCLUSIVITÉ

#### ■ Pauses Café (mercredi après-midi, jeudi matin, jeudi après-midi, vendredi matin)

- signalétique de votre entreprise\* : kakémonos, serviette papier, petits drapeaux sur les tables, stylos, bloc notes ...
- nom de votre société dans le programme
- nom de votre société sur la signalétique du Congrès
- autre présence visuelle\* : à voir avec l'AMRAE

\*La fourniture et la mise en place de ces éléments sont à la charge du Partenaire.

### G Les Déjeuners

#### ■ Buffet du mercredi midi

#### ■ Déjeuner du jeudi

#### ■ Déjeuner du vendredi

- logo de votre société sur le menu
- nom de votre société dans le programme
- nom de votre société sur la signalétique du congrès
- 1 table d'honneur réservée (pour 10 personnes)
- distribution d'un objet de votre choix pendant le déjeuner\*
- autre présence visuelle\* : à voir avec l'AMRAE

\*La fourniture et la mise en place de ces éléments sont à la charge du Partenaire.

## ... à des prestations ou services pendant Les Rencontres AMRAE

### H Sécurité / Gardiennage

Le nombre des agents de surveillance et le planning sera établi suivant les besoins exprimés par l'AMRAE en collaboration avec COLLOQUIUM.

### I Assurances

- Assurance Congrès : annulation, dommages et risques spéciaux
- Assurance + Assistance Congressistes : RC congressistes, organisateurs, individuelle VIP et des intervenants, rapatriement et bagages.

Une copie du contrat ou de la police d'assurances doit être transmise à l'AMRAE avant le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

### J Navettes

Selon l'organisation des Rencontres, des navettes sont mises en place entre les hôtels et le lieu du Congrès.

Compte tenu des spécificités de chaque ville, cette prestation est adaptée à chaque édition. Les partenaires intéressés sont invités à prendre contact avec l'AMRAE pour en vérifier les modalités (nombres de navettes, trajets, visibilité de l'entreprise sur les flancs des cars et / ou à l'intérieur).

### K Produits et Objets

■ **Mallette Congressiste** : 1 500 exemplaires reprenant le logo AMRAE, remises à l'arrivée du Congressiste.

■ **Conférencier** : 1 500 exemplaires reprenant le logo AMRAE, remis dans la Mallette Congressiste.

■ **Bouteille de vin** : 700 unités, remises aux congressistes au terme des Rencontres, en échange du bulletin d'évaluation.

■ **Champagne du Cocktail** : 350 bouteilles pour la Soirée d'Ouverture des Rencontres de l'AMRAE.

■ **Parapluie Officiel** : 1 500 exemplaires reprenant le logo AMRAE, remis aux Congressistes en même temps que la Mallette Congressiste.

■ **Stylo Officiel** : 1 500 exemplaires reprenant le logo AMRAE, insérés dans la Mallette Congressiste.

NOUVEAUTÉ

■ **Clé USB** : 1 500 exemplaires reprenant le logo AMRAE, insérées dans la Mallette Congressiste (512 Mo minimum).

NOUVEAUTÉ

■ **Livre offert aux congressistes dans la Mallette** : Personnalisation exclusive du partenaire sur le livre choisi par l'AMRAE, remis dans la mallette à 1500 exemplaires.

Présence exclusive sur le Marque-Page et/ou sticker (éléments techniques fournis sur demande).

Titre et auteur : à confirmer (sur demande au bureau de l'AMRAE).

- 1 Le Partenaire sélectionne les éditions sur lesquelles il souhaite insérer une publicité et/ou les éléments pour lesquels il souhaite être sponsor.
- 2 Le total des prestations demandées détermine sa catégorie de partenariat : Platine, Or, Argent, Bronze (cf Protocole de Partenariat en page 7).
- 3 En fonction de sa catégorie, des contreparties lui sont offertes (cf tableau ci-dessous).

PLATINE au-delà de 11.500 €HT	OR entre 8.500 € HT et 11.500 € HT	ARGENT entre 5.500 €HT et 8.500 €HT	BRONZE entre 3.500 €HT et 5.500 €HT
Insertion d'un document dans la Mallette Congressiste (1 500 exemplaires, format A4, 4 pages ou 3 volets maximum)			
Liste des Participants : envoi de la liste nominative des Participants avant le Congrès			
Internet : mise en ligne du lien de la société partenaire en échange d'un lien vers www.amrae.fr			
3 inscriptions gratuites*	2 inscriptions gratuites*	1 inscription gratuite*	
<b>Table des Partenaires</b> : mise en libre service d'une documentation			
Programme détaillé : <b>logo partenaire</b> en quadri sur la couverture intérieure.**			
Programme Définitif, Livret des Orateurs, Livret des Participants : <b>logo et coordonnées</b> en quadri sur la couverture intérieure.**			
<b>Logo projeté</b> sur écran pendant les plénières.			
Internet : Logo et coordonnées sur www.amrae.fr dans les rubriques « <b>Partenaires 2007</b> » et « <b>Devenir Partenaire</b> », pendant 1 an.			

\* Sous forme de rétrocession lors de la facturation

\*\* Éléments à fournir : retourner la Fiche « Informations Partenaire ».

## LES DATES À RETENIR

- **7 septembre 2006** • Date limite d'envoi des éléments suivants pour figurer dans le **Programme Détaillé** :
  - Protocole signé à l'AMRAE
  - Fiche « **Informations Partenaire** » + logo à COLLOQUIUM
  - Éléments techniques pour les insertions publicitaires à COLLOQUIUM
- **29 septembre 2006** • **Édition du Programme Détaillé**
- **11 octobre 2006** • Date limite d'envoi des éléments techniques pour figurer en insertion publicitaire dans le :
  - Programme Définitif
  - Livret des Orateurs
  - Livret des Participants
  - Programme de Poche
- **22 novembre 2006** • Date limite d'envoi des éléments suivants pour validation par l'AMRAE des documents ou objets :
  - Remis dans la Mallette Congressiste
  - Disposés lors des Pauses Café ou Déjeuners
  - Disposés sur la Table des Partenaires
- **fin décembre 2006** • Communication des dates et conditions de livraison des éléments sur le site du Congrès
- **24 janvier 2007** • **Début du Congrès**



#### Article 1 • Définitions

1.1 Par « AMRAE », on entend l'Association pour le Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise (AMRAE).

1.2 Par « Partenaire », on entend la personne morale ou physique ayant contracté avec l'AMRAE et dont la dénomination sociale figure au Protocole

1.3 Par « Manifestation », on entend les Rencontres annuelles de l'AMRAE

1.4 Par « Convention », on entend lesdites Conditions Générales ainsi que le Protocole dûment signé par le Partenaire.

#### Article 2 • Champ d'application et Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de compléter le Protocole ; elles visent à préciser les engagements et obligations respectifs ainsi que le contenu et les modalités d'application du Partenariat conclu entre l'AMRAE et le Partenaire dans le cadre de la Manifestation.

Le Partenaire participe à la Manifestation dans les conditions visées par la Convention et accepte soit de soutenir financièrement la Manifestation soit d'offrir un service ou un objet utiles à l'organisation de la Manifestation, en contrepartie de la mise en valeur de son image lors de la Manifestation.

#### Article 3 • Prestations de Partenariat offertes par l'AMRAE

Les prestations offertes par l'AMRAE et retenues par le Prestataire pour la mise en valeur de son image sont listées dans le Protocole ; le détail de ces prestations figure dans le dossier Partenaire.

#### Article 4 • Conditions Financières

4.1 Le montant total de la contrepartie financière dû par le Partenaire est fonction des prestations choisies par ce dernier et figure dans le Protocole ; le barème de chaque prestation offerte par l'AMRAE figure dans le Dossier de Partenariat.

Le montant total dû par le Partenaire et figurant dans le Protocole est payable par le Partenaire dans un délai maximum de 30 jours suivants la présentation par l'AMRAE et/ou son mandataire (la société COLLOQUIUM) de la facture correspondante, facture émise à la date de signature du Protocole.

Les sommes facturées non réglées à leur échéance portent de plein droit intérêts à un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de paiement, ces intérêts étant exigibles le jour suivant la date de règlement prévu.

En cas de facture non réglée dans les délais, en tout état de cause, avant le début de la Manifestation, l'AMRAE se réserve le droit de retirer toutes références visuelles du Partenaire.

4.2 Le niveau du Partenariat est fonction du montant versé par le Partenaire selon les prestations retenues dans le Protocole : Bronze, Argent, Or et Platine. Selon le niveau de Partenariat arrêté, des prestations complémentaires sont offertes par l'AMRAE au Partenaire (détail dans le Dossier de Partenariat III/Catégories de partenariat et contreparties)

#### Article 5 • Prestations offertes par le Partenaire

En cas de Prestations offertes par le Partenaire (et dont le détail figurant dans le Dossier de Partenariat) en lieu et place de la participation financière, celui-ci s'engage à réaliser lesdites prestations dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne le droit du travail et les règles de sécurité, déclare disposer de l'ensemble des éventuelles autorisations nécessaires en la matière et garantit l'AMRAE contre tout recours en la matière.

Le Prestataire déclare disposer de l'ensemble des assurances (notamment responsabilité civile) nécessaires à la réalisation des prestations et s'engage sur l'ère demande de l'AMRAE à lui transmettre les attestations d'assurance en question.

Les Prestations à réaliser seront exécutées par le Partenaire en fonction des besoins de l'AMRAE.

#### Article 6 • Obligations du Partenaire

6.1 Le Partenaire s'engage à n'organiser aucun événement pendant toute la durée de la Manifestation, susceptible d'éloigner les participants inscrits à la Manifestation.

Tout événement organisé autour de la Manifestation devra recueillir l'autorisation préalable de l'AMRAE. Toute référence à la Manifestation (notamment sur les cartons d'invitation) et toute utilisation du logo de l'AMRAE sur quelque support que ce soit pour la promotion de ces événements sont interdites sans l'autorisation expresse et écrite de l'AMRAE.

L'AMRAE se réserve également le droit de mettre fin à tout événement d'un Partenaire, préalablement autorisé, mais susceptible de porter atteinte à son image de marque et/ou à l'image de la Manifestation.

6.2 La qualité de Partenaire ne peut en aucun cas donner droit systématiquement à un temps de parole (intervention d'un orateur en plénière ou en session parallèle), le Comité Scientifique des Rencontres et le Comité Exécutif de l'AMRAE

restant souverains dans la détermination du programme et le choix des intervenants.

#### Article 7 • Modalités pratiques liées à la mise en place du Partenariat

7.1 – Calendrier

La mise en place du Partenariat s'effectue sous réserve du respect par le Partenaire des délais prévus dans le calendrier qui figure dans le Dossier de Partenariat. Le respect desdits délais constituant une condition essentielle de la Convention. En cas de non respect des délais, l'AMRAE se réserve le droit d'appliquer l'article 13 des conditions générales.

7.2 – Éléments techniques liés à l'impression des supports édités pour la Manifestation

Afin de permettre la mise en valeur du Partenaire dans les Conditions prévues au Protocole, et notamment la mention de la dénomination sociale et/ou nom et/ou logo sur les différents supports (supports édités pour la Manifestation, écran lors de la séance plénière ...), le Partenaire s'engage à transmettre à COLLOQUIUM, dans les délais indiqués dans le calendrier, la fiche « Informations Partenaires » dûment complétée.

Le Partenaire s'engage également à transmettre à COLLOQUIUM, selon les spécificités précisées dans le Dossier de Partenariat ainsi que les directives de l'AMRAE, des fichiers exempts de tout défaut, et comprenant les informations demandées et logos, dans les formats indiqués dans le Dossier de Partenariat. Tout autre format ne pourra être accepté.

L'AMRAE décline toute responsabilité en ce qui concerne l'impression ou l'édition en cas de transmission hors délais des éléments susvisés nécessaires à la mise en valeur de l'image du Partenaire, ainsi qu'en cas de transmission d'éléments erronés, inexploitables ou non conformes aux spécificités et directives.

L'AMRAE ne peut être tenue responsable des omissions ou des erreurs de reproduction, de composition ou autres qui peuvent se produire.

7.3 - Insertions dans les supports édités pour la Manifestation

Les insertions dans les supports édités pour la Manifestation et dont le détail figure dans le Dossier de Partenariat s'effectuent, après transmission par le Partenaire des éléments technique visés au 7.2, en tenant compte de l'ordre d'arrivée des dossiers complets adressés par les Partenaires, et dans la limite des espaces disponibles.

En cas d'indisponibilité d'espace dans le support retenu, l'AMRAE pourra, dans la mesure du possible, et pour seulement certains supports, proposer au Partenaire en lieu et place de son choix d'origine, une insertion dans un autre support, et ce jusqu'à épuisement des espaces disponibles.

7.4 – Objets et/ou Documents

Tout Objet et/ou Document remis dans le cadre de la Manifestation – dans la Mallette Congressiste, sur la Table des Partenaires, lors des Pausés Café, lors des Déjeuners ou à toute autre occasion prévue par l'AMRAE – devra être adressé à COLLOQUIUM par le Partenaire (avec mention de la destination : Mallette, Table des Partenaires...) et ce au plus tard à la date figurant dans le calendrier, pour validation préalable par l'AMRAE.

En cas de rejet de l'Objet et/ou du Document proposé, l'AMRAE n'a en aucun cas à motiver sa décision ; le Partenaire s'engage alors à présenter de nouveau à l'AMRAE pour validation préalable un autre choix, conforme aux indications de l'AMRAE (valeur, apparence ...).

L'AMRAE se réserve le droit d'exiger du Partenaire la production d'un justificatif (facture ou devis) de la valeur de l'Objet et/ou Document transmis.

7.5 – Livraison et restitution des Objets et/ou Documents  
Pour la livraison des Objets et/ou Documents sur le lieu de la Manifestation, COLLOQUIUM communiquera au Partenaire au plus tard à la date figurant dans le calendrier les dates et conditions de livraison (adresse, contact ...)

Le Partenaire fera seul son affaire :

de la livraison desdits Objets et/ou Documents, ladite livraison devant indiquer des mentions clairement visibles d'identification du Partenaire, de destination de l'Objet et/ou Document (Mallette Congressiste, Table des Partenaires, Pausés Café ou Déjeuners ...), ainsi que le nombre d'exemplaires existants.

de la restitution et récupération, en l'état, des Objets et/ou Documents non distribués à l'issue de la Manifestation (soit en y déléguant une personne sur place, soit en collaboration avec les services du lieu ou se déroule la Manifestation), à l'exclusion des Objets et/ou Documents figurant dans les Mallettes Congressistes, qui sont conservés à titre définitif par l'AMRAE.

#### Article 8 • Propriété intellectuelle

Le Partenaire déclare disposer de l'ensemble des autorisations et/ou être seul titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des éléments type informations, logos, documents, objets et formats de fichiers transmis à l'AMRAE en vue de la mise en valeur de son image et garantit l'AMRAE et ses partenaires contre toute action de quelque nature que ce soit d'un tiers quelconque en la matière.

#### Article 9 • Responsabilité

Le Partenaire est seul responsable du contenu des informations et de manière plus générale de l'ensemble des éléments transmis à l'AMRAE en vue de mettre en valeur son image. La transmission desdits éléments à l'AMRAE ainsi que leur utilisation dans le cadre de l'impression / éditions des supports retenues relève de la seule responsabilité du Partenaire sans que l'AMRAE ne puisse être inquiétée.

Le Partenaire garantit l'AMRAE contre tout éventuel dommage de quelque nature que ce soit, subi par un tiers quelconque et directement ou indirectement liés aux éléments transmis, et déclare avoir souscrit les assurances nécessaires en la matière couvrant sa responsabilité.

L'AMRAE quant à elle s'oblige à apporter le meilleur soin dans le respect des règles de l'art à l'accomplissement de ses prestations. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de négligence dont il appartient au Partenaire d'apporter la preuve.

#### Article 10 • Droit de regard

L'AMRAE se réserve le droit de mettre fin au Partenariat à tout moment, sans délai ni forme spécifique, dès lors que celui-ci porterait atteinte à son image et/ou à l'image de la Manifestation et ce sans que le Partenaire ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. Dans cette hypothèse, l'AMRAE remboursera au Partenaire les sommes visées au Protocole, déduction faite des dépenses jusque là engagées pour la mise en valeur de l'image du Partenaire.

#### Article 11 • Force Majeure

Ni l'une ni l'autre des parties ne sera responsable d'une défaillance quelconque dans l'accomplissement du Partenariat dans le cas où cet accomplissement aurait été retardé, gêné, entravé, ou empêché par un événement constituant un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français et survenant postérieurement à la date de signature du Protocole.

Si un tel cas de force majeure visé ci-dessus se produit, la Convention sera de plein droit suspendue sans indemnité et les parties devront se consulter pour déterminer les mesures à prendre. La Convention reprendra ses effets lors de la disparition de la cause de la suspension.

Si le cas de force majeure demeure 1 mois avant le premier jour de la Manifestation, et faute d'accord entre les parties, chacune d'entre elles aura le droit de mettre fin à la Convention par lettre RAR sans qu'aucune partie ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

#### Article 12 • Annulation de la Manifestation

12.1 Hormis le cas de force de majeure, en cas d'annulation, d'ajournement et/ou report de la Manifestation par l'AMRAE à une autre date, le Partenaire aura le choix entre accepter la nouvelle date de la Manifestation proposée par l'AMRAE ou le remboursement des sommes versées à l'exclusion de toute autre indemnité ce que le Partenaire déclare accepter.

12.2 En cas d'annulation du Partenariat par le Partenaire, l'AMRAE conservera à titre définitif l'intégralité des sommes prévues au Protocole, le tout sans préjudice de tous éventuels dommages - intérêts qui pourraient être alloués à l'AMRAE en réparation de tout chef de préjudice qu'elle aurait subi.

#### Article 13 • Résiliation en cas de manquement contractuel

Sauf cas de force majeure, en cas de non respect par l'une des parties à ses obligations, l'autre partie pourra, après l'envoi d'une mise en demeure, par courrier RAR, restée sans effet dans les trente (30) jours de sa réception, résilier de plein droit, sans délai et sans autres formalités, la Convention, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts que cette partie pourrait réclamer.

#### Article 14 • Domiciliation et attribution de juridictions

Les parties élisent domicile à l'adresse de leur siège respectif indiqué au Protocole. Toute notification doit être faite à cette adresse.

La Convention est soumise au droit français.

Pour les litiges relevant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, seules seront compétentes les juridictions situées dans le ressort géographique du tribunal de grande instance de Paris.

Ce PROTOCOLE doit être photocopié, complété et retourné signé à

AMRAE – 9-11 avenue Franklin Roosevelt – 75008 Paris

Tél : 01 42 89 33 16 – Fax : 01 42 89 33 14

À l'attention de Florence Tostain



**Je soussigné(e)**

Mme  Mlle  Mr NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

N° TVA intracommunautaire \_\_\_\_\_

**Demande la réservation de :**

**1 Apport Financier**

1. Programme Détaillé	4ème de couverture en quadri	6.500 €HT	<input type="checkbox"/>
	Pleine page en quadri	4.000 €HT	<input type="checkbox"/>
2. Programme Définitif	4ème de couverture en quadri	5.500 €HT	<input type="checkbox"/>
	Pleine page en quadri	3.500 €HT	<input type="checkbox"/>
	1/2 page en quadri	2.500 €HT	<input type="checkbox"/>
3. Programme de Poche <b>Nouveau</b>	4ème de couverture en quadri	4.000 €HT	<input type="checkbox"/>
4. Livret des Orateurs	4ème de couverture en quadri	5.500 €HT	<input type="checkbox"/>
	Pleine page en quadri	3.500 €HT	<input type="checkbox"/>
	1/2 page en quadri	2.500 €HT	<input type="checkbox"/>
5. Livret des Participants	4ème de couverture en quadri	6.500 €HT	<input type="checkbox"/>
6. Livre offert aux congressistes <b>Nouveau</b>	Marque-Page et/ou Sticker en exclusivité	8.000 €HT	<input type="checkbox"/>
7. Insertion d'un document dans la Mallette Congressiste	Offert pour les Partenaires Platine	1.500 €HT	<input type="checkbox"/>
8. Les Pauses	Forfait pour les 4 pauses en exclusivité (mercredi après-midi, jeudi matin, jeudi après-midi, vendredi matin)	6.500 €HT	<input type="checkbox"/>
9. Les Déjeuners / Buffet	<input type="checkbox"/> mercredi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi	5.500 €HT	<input type="checkbox"/>
10. Navettes		3.500 €HT	<input type="checkbox"/>

Sous-total HT €HT \_\_\_\_\_

Présence du logo + coordonnées dans les éditions et sur le site Internet + logo pendant les plénières

+ 3.500 €HT



Total HT €HT \_\_\_\_\_

TVA 19.6% €HT \_\_\_\_\_

Total TTC €TTC \_\_\_\_\_

**2 Apport Produits ou Services**

11. Mallette Congressiste	1/2 page dans Programme Définitif	Platine	<input type="checkbox"/>
12. Assurance Congrès	1/2 page dans Programme Définitif	Platine	<input type="checkbox"/>
13. Sécurité / Gardiennage	1/2 page dans Programme Définitif	Platine	<input type="checkbox"/>
14. Clé USB <b>Nouveau</b>	1/2 page dans Programme Définitif	Platine	<input type="checkbox"/>
15. Conférencier	1/2 page dans Programme Définitif	Argent	<input type="checkbox"/>
16. Champagne du Cocktail	1/2 page dans Programme Définitif	Argent	<input type="checkbox"/>
17. Bouteilles de vin	1/2 page dans Programme Définitif	Argent	<input type="checkbox"/>
18. Assurance Congressistes	1/2 page dans Programme Définitif	Argent	<input type="checkbox"/>
19. Parapluie Officiel	1/2 page dans Programme Définitif	Argent	<input type="checkbox"/>
20. Stylo Officiel	1/2 page dans Programme Définitif	Argent	<input type="checkbox"/>

**Et est enregistré dans la catégorie de partenariat :**

<input type="checkbox"/> <b>PLATINE</b> au-delà de 11.500 €HT	<input type="checkbox"/> <b>OR</b> entre 8.500 et 11.500 €HT	<input type="checkbox"/> <b>ARGENT</b> entre 5.500 et 8.500 €HT	<input type="checkbox"/> <b>BRONZE</b> entre 3.500 et 5.500 €HT
--	---	--	--

Les contreparties liées à la catégorie de partenariat sont listées dans le Dossier de Partenariat (page 5).

La société Partenaire déclare avoir pris connaissance du Dossier de Partenariat et notamment des Conditions Générales qu'elle accepte sans restriction.

**Règlement :**

Une facture sera adressée à réception de ce Protocole signé.

Le règlement sera dû à réception.

Précédé de la mention « Lu et Approuvé »

CACHET ET SIGNATURE

# Les Rencontres AMRAE



Consultez  
dès maintenant  
toutes les offres  
pour être partenaire  
des Rencontres  
AMRAE 2007



**Secrétariat Général AMRAE**  
9-11, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris  
Tél. : 33 (0)1 42 89 33 16  
Fax : 33 (0)1 42 89 33 14  
Email : [amrae@amrae.fr](mailto:amrae@amrae.fr)  
[www.amrae.fr](http://www.amrae.fr)



**Colloquium**

**COLLOQUIUM**  
12, rue la Croix-Faubin  
75557 Paris cedex 11  
Tél. : 33 (0)1 44 64 14 78  
Fax : 33 (0)1 44 64 15 16  
Email : [amrae2007@colloquium.fr](mailto:amrae2007@colloquium.fr)  
[www.colloquium.fr](http://www.colloquium.fr)